

**Secrétaire élue :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

**Absents :** Jean-François TEIL (pouvoir à Lydie AUGAY), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Rémi LABROSSE, Patricia PIVOT (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Romain COLLIER (pouvoir à Daniel DUMONTET)

Intervention de M Patrice VERCHERE, Président de la COR, Vice-président délégué du Département du Rhône, Président du conseil de surveillance du CHBV

#### **Sur le nouvel hôpital :**

Il y a eu beaucoup de réflexions récentes sur l'avenir de l'hôpital d'Amplepuis : réhabilitation ou construction neuve. Le conseil de surveillance du CHBV a décidé de prendre l'option d'une construction neuve, sur le terrain réservé à cet effet depuis de nombreuses années par la commune, le Clos du Crêt.

La reconstruction sur le site actuel a été exclue pour plusieurs raisons :

- Un cout bien supérieur à celui d'une construction neuve (entre 20 et 21 M d'€)
- Un délai de réhabilitation très long : les travaux n'auraient pu commencer qu'en 2026 avec une réception en 2030-2031 + risque d'aléas
- Les nuisances auraient été excessives pour le personnel soignant ainsi que les patients (travaux en site occupé)
- De nombreuses concessions techniques notamment sur le point de la performance énergétique

La construction sur nouveau site a été choisie pour plusieurs raisons :

- Le cout inférieur à celle de la réhabilitation : environ 18-19 millions TTC et une meilleure maîtrise des coûts
- Un délai plus court : début en 2026 avec une fin des travaux en 2028
- Permet d'éviter les opérations « tiroirs »
- Un bâtiment neuf sera plus performant énergétiquement

M Verchère après avoir argumenté sur le choix du Conseil de surveillance, a expliqué la suite de la procédure : le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage devrait avoir lieu dans quelques jours qui permettra de voir clairement le projet. Ensuite, il s'agit d'affiner le montage financier et de chercher des financements :

- La COR finance déjà pour 2 millions € (répartis entre Cours, Thizy et Amplepuis ; 550 000€ du département ; 1 000 000 € réparti entre les trois communes proportionnellement au montant des travaux.
- S'en suivront la vente du site actuel et une réflexion sera menée sur une éventuelle augmentation du prix de journée (dans la limite du plafond fixé par le département)

M VERCHERE a également expliqué que dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le terrain laissé par l'hôpital trouvera preneur sans difficultés dans la mesure où actuellement, de nombreux investisseurs recherchent ce type de terrain.

Concernant les sites de Cours et Thizy, M VERCHERE indique que le calendrier des travaux sera fonction du montant alloué pour la construction de l'hôpital d'Amplepuis, à l'issue de l'appel d'offres.

#### **Sur la piscine :**

Après avoir rappelé la chronologie des faits, M Verchère indique que la COR a inscrit dans son plan d'investissement, 900 000 € pour la piscine en 2024.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024, un appel d'offre devrait être lancé pour une réouverture qui serait prévue à l'été 2025.

En parallèle, une requête en référé expertise a été déposée auprès du tribunal administratif par la COR afin d'obtenir une expertise plus approfondie que celle obtenue et réalisée précédemment qui ne tient pas compte de tous les désordres existants.

La question se posera de conserver le grand plongeur ou non, entre « symbole » de la commune et importants coûts générés par celui-ci, il faudra choisir.

M VERCHERE confirme que des contrôles sont effectués concernant les installations techniques.

**Concernant la zone artisanale de Pichomard :**

M Verchère indique qu'un appel d'offres doit se terminer en novembre et comportera de nombreuses candidatures. Le souhait de la COR est d'optimiser le terrain (mutualisation des parking, photovoltaïque, couleurs uniformes...)

**Sur la liaison avec l'A89 :**

M Verchère explique que le département est en train de réétudier des aménagements possibles : créneaux de dépassements, aménagement des carrefours sur la route du Pilon...

**Sur les déchetteries et l'avenir des salariés d'Ecocyclage :**

M VERCHERE explique qu'un différend existe entre la société Ecocyclage et SERFIM (lauréat du marché lancé par la COR) sur l'application des conventions collectives applicables aux salariés de chaque entreprise et l'obligation ou non de reprise des salariés. Ce différend ne peut être tranché que par les tribunaux compétents.

M le Maire présente au Conseil municipal, Mme Amélie BEGES, agent de bibliothèque depuis le 22/08/2023.

**01- Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

**02- Approbation du PV de la séance du 04/07/2023**

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 04/07/2023

*Adopté par 20 et 6 abstentions (Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD)*

**03- Exercice des pouvoirs délégués du Maire – compte-rendu**

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

**Concessions cimetièrre :**

<u>Cimetièrre n°1 :</u>	30/06/2023 : renouvellement concession n°174, 6 m <sup>2</sup> , 30 ans 12/09/2023 : renouvellement concession n°492, 2,90 m <sup>2</sup> , 30 ans
<u>Cimetièrre n°3 :</u>	30/06/2023 : renouvellement concession n°87, 6 m <sup>2</sup> , 30 ans 06/09/2023 : renouvellement concession n°81, 6 m <sup>2</sup> , 15 ans
<u>Cavurne :</u>	03/08/2023 : nouvelle concession n°19, 30 ans

**Renoncations au droit de préemption urbain :**

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse de la vigne, renonciation au DPU le 19/07/2023
- ⇒ Cession fonds de commerce, place Général de Gaulle, renonciation au DPU le 09/08/2023
- ⇒ Cession fonds de commerce, rue Auguste Villy, renonciation au DPU le 09/08/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Nord, renonciation au DPU le 09/08/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Roanne, renonciation au DPU le 09/08/2023
- ⇒ Vente sur non bâti, rue du Vieux Reverdy, renonciation au DPU le 06/09/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rond-point de la Ferme, renonciation au DPU le 19/09/2023 (vente de la moitié du bien en pleine propriété)
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Sandrin, renonciation au DPU le 21/09/2023

**Engagement de dépenses :**

**Conclusion d'un avenant au lot 1 terrassement et voirie du marché de travaux aménagement de la tranche VIII de la ZAC de Coucy, EIFFAGE (subdélégation à Eric LACROIX)**

Montant : - 20 064.00 € HT suppression de certains postes

**Conclusion d'un avenant au lot n°2 « Réseaux Humides » du marché de travaux aménagement de la tranche VIII de la ZAC de Coucy, SADE CGTH, (subdélégation à Eric LACROIX)**

Montant : + 1 445 € HT Changement d'un diamètre de canalisation en PEHD

**Conclusion d'un avenant n°1 au marché « Elaboration d'une étude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien Hôpital et des Glycines », JASP**

Montant : + 18 937.50 € HT

**Conclusion d'un avenant n°3 au marché de révision du plan local d'urbanisme, REALITES, réalisation d'un dossier spécifique discontinuité loi montagne vu le projet d'installation de l'hôpital au Clos du Crêt :**

Montant : + 4 750.00 € HT

**Conclusion d'un avenant n°1 au marché de remplacement de la toiture du Centre Technique Municipal, lot n°2 – réfection de la toiture, ROCHE, (subdélégation à Eric LACROIX)**

Montant : + 1 200.00 € HT (hausse du prix de la matière première pour la réfection de la noue)

**Attribution de l'accord-cadre à bons de commande concernant la réfection et création signalisation horizontale, JS CONCEPT : valeur technique : 60% et prix : 40% montant maximum / an : 15 000€ HT**

**Formation bibliothécaire, médiathèque, MEDIAT Université de Grenoble :**

Montant : 1 715.00 € HT 1715.00 € TTC

**Regarnissage du terrain de football synthétique, stade Malatray, TERIDEAL :**

Montant : 1 995.00 € HT 2 394.00 € TTC

**Eclairage LED, centre technique municipal, REXEL :**

Montant : 1 883.00 € HT 2 260.50 € TTC

**Nettoyage des vitres, bâtiments communaux, SYLKOR HOIZON :**

Montant : 5 160.00 € HT 6 192.00 € TTC

**Réfection étanchéité toiture, boulodrome, CIMALTO :**

Montant : 6 820.00 € HT 8 184.00 € TTC

**Réparation tête d'arrosage du terrain de rugby, stade de Coucy, ID VERDE :**

Montant : 1 939.00 € HT 2 326.80 € TTC

**Barrières sécurisation entrée école le Petit Prince, VIRAGES :**

Montant : 904.00 € HT 1 084.80 € TTC

**Réfection voirie, chemin de Silloux, EIFFAGE :**

Montant : 7 897.50 € HT 9 477.00 € TTC

**Finition des trottoirs tranche VI, ZAC de Coucy, EIFFAGE :**

Montant : 3 046.05 € HT 3 655.26 € TTC

**Diagnostic PEMD, site Gerflor, ACS :**

Montant : 5 750.00 € HT 6 900.00 € TTC

**Permis poids lourd, agent technique, CORGIER FORMATION :**

Montant : 1 911.00 € HT 1 911.00 € TTC

**DU santé sexuelle et droits humains, centre municipal de Santé, Université de Paris :**

Montant : 2 300.00 € HT 2 300.00 € TTC

**Baux/ conventions :**

- Modification de conventions de servitudes d'ancrage pour luminaires rue Centrale avec M FARJOT Hervé (modification en séance) et M FARJOT Christian
- Conclusion d'une convention de mise à disposition du city stade Place de la Bouverie à l'organisme Sportezvous le vendredi de 16h à 18h30 pour une durée d'un an à compter du 15/9/2023
- Signature d'un avenant au bail de droit commun – location salle de la vallée : reconduction du contrat pour 4 mois (jusqu'au 30 novembre 2023)
- Conclusion d'un contrat de prêt du coffret exposition « Guerre d'Algérie : Histoire commune, mémoires partagées ? », Service Départemental de l'ONaCVG pour la Médiathèque Champollion

## Demandes de subvention

<b>Financier</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Projets</b>	<b>Montant projet € HT</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Date de dépôt</b>
ADEME	Appel à projets « marche du quotidien »	Revitalisation centre-bourgs Mobilités Volet étude, expérimentation, communication	181 416.54€	85 083.27 €	30/06/2023
Etat	Dotation générale de décentralisation	Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital	80 437.50€	15 000.00€	07/08/2023
Etat	Dotation générale de décentralisation	Etude de recomposition urbaine dans le cadre de la révision du PLU afin d'aboutir à une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la friche industrielle « Media six » et la Rue Auguste Villy	56 550.00€	15 000.00 €	09/08/2023

### Urbanisme :

Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'une climatisation au Centre Municipal de Santé

*Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations.*

#### **04- Délégations du conseil municipal au maire – actualisation**

Afin de faciliter la gestion administrative, le Conseil municipal consent à déléguer à M le Maire l'admission en non-valeur des créances dont le montant est inférieur à 100 €. M le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public. Les autres éléments de la délibération approuvés par le Conseil municipal du 26 mai 2020 et actualisés par délibération du 6 juillet 2021 sont inchangés.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **05- Personnel communal – modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal se prononce sur la modification du tableau des effectifs. *Adopté à l'unanimité*

En réponse à :

- Mme Pascale CERNICCHIARO, M le Maire indique que l'organigramme sera transmis aux conseillers municipaux.
- Mme Corinne GELIN, M le Maire indique que les postes d'ASVP avaient été ouverts au moment du recrutement d'un policier municipal.

#### **06- Application des 1607H et organisation du temps de travail - Modification**

Le Conseil municipal approuve la modification de certains éléments du Protocole approuvé par délibération du 29 mars 2022 et portant notamment sur :

- L'ajout de la possibilité de travailler sur un cycle hebdomadaire de 37h pour les services administratifs, techniques, de police municipale et médecins du Centre de santé
- La mise à jour du calcul des RTT

Ces modalités entreront en vigueur au 01/01/2024. *Adopté à l'unanimité*

*Présentation par Mme Amélie BAJAS, gestionnaire des ressources humaines au sein de la commune du rapport social unique.*

**07- Cession d'un terrain par la commune au Centre Hospitalier du Beaujolais Vert**

Le Conseil municipal approuve la vente auprès du CHBV d'un terrain situé rue du 11/11/1918 à Amplepuis d'une surface de 187 m<sup>2</sup>, au prix de 1€. *Adopté à l'unanimité*

**08- Financement d'un poste de volontaire territorial en administration pour le renfort des missions de la cheffe de projet Petites Villes de Demain (PVD) – Convention avec la COR et les communes PVD**

Le Conseil municipal approuve la convention de recrutement d'un VTA « appui à la cheffe de projet PVD » et autorise M le Maire à signer la Convention ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision. Tom GOUTARD est la personne retenue sur le poste.

**09- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)**

*M le Maire quitte la salle.*

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 11 347.50 €. *M le Maire s'étant retiré, adopté à l'unanimité*

**10- ZAC de Coucy – Tranche VIII – Prix de vente au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir et option TVA**

Le conseil municipal fixe à 60€ TTC le prix de vente du mètre carré de terrain sur la tranche VIII de la ZAC de Coucy qui comporte 16 lots. Les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

Conformément aux dispositions du décret n°99-355 du 3 mai 1999 et de l'instruction du 17 mai 1999 (BO8 A-4-99) relatif au régime applicable aux ventes de terrains à bâtir par les collectivités locales à des personnes physiques en vue de la construction d'immeubles affectés à un usage d'habitation, le Conseil municipale décide d'opter pour l'application du régime de la T.V.A immobilière, au titre de la vente des 16 lots de la tranche VIII de la ZAC de Coucy et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés, sachant que la vente de chaque lot fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. *Adopté à l'unanimité*

**11- ZAC de Coucy – Tranche VIII – Vente du lot n°14**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot 14 pour un montant de 30 300€. *Adopté à l'unanimité*

**12- Dénomination des voies communales – complément**

Le Conseil municipal adopte la dénomination de « *l'Impasse des hauts de la rivière* » en lieu et place de l'Impasse de la rivière. *Adopté à l'unanimité*

**13- Décision modificative n°02/2023 – Budget principal**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative.

M le Maire répond à Mme Nathalie CHANFRAY qu'il n'est pas possible de redéposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le projet de gymnase et indique à Mme Lydie AUGAY que les recettes indiquées dans la présente décision modificative sont notifiées mais non encaissées.

*Adopté par 20 et 6 abstentions (Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD)*

**14- Garantie emprunt OPAC du Rhône**

Le conseil municipal retient le principe de se porter garant à hauteur de 50% des prêts souscrits par l'Opac du Rhône dans le cadre de l'opération située 6 rue Michel Damet, retient, le principe de demander le bénéfice de la réservation de 50% x 20% des logements produits dans le cadre de l'opération située 6 rue Michel Damet. Le conseil municipal acte qu'une délibération annexant les contrats de financement définitifs concernant l'opération sera proposée prochainement au Conseil Municipal. *Approuvé à l'unanimité*

**15- Subvention Centre social du Parc 2023 - Acompte**

*M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET quittent la salle,*

Le Conseil municipal approuve le versement d'un acompte sur la subvention 2023 à hauteur de 80 000€ dans l'attente de la réunion du comité des financeurs.

*M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité*

**16- Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Charles sous contrat d'association – Année 2023-2024**

Le Conseil municipal décide d'établir le forfait pour 2023-2024 comme suit, sur la base des effectifs à la rentrée 2023-2024 :

o Maternelle	:	<b>1 874,05 €</b>	x	56	=	104 946,58 €
o Élémentaire	:	<b>439,24 €</b>	x	110	=	<b>48 316,06 €</b>
						<b>153 262,64 €</b>

et approuve son versement selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 75 000 € en janvier 2024, le solde soit 78 262,64 € en avril 2024.

**17- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Amplepuis – Année 2023-2024**

Le Conseil municipal fixe la participation pour l'année scolaire 2023-2024 à la somme de :

- **487,24 €** par élève des classes élémentaires
- **1 916,05 €** par élève des classes maternelles ;

**18- Attribution de crédits scolaires – année 2023-2024**

Le Conseil municipal valide l'attribution pour 2023-2024 des crédits scolaires ci-dessous :

CREDITS SCOLAIRES 2023-2024										
écoles		le Petit Prince			la Marelle			Saint Charles (élèves d'Amplepuis)		
fournitures scolaires	de base	42 €	147	6 174 €	42 €	108	4 536 €	42 €	166	6 972 €
	manuels	6 €	147	882 €				6 €	110	660 €
	<b>TOTAUX</b>		<b>7 056 €</b>			<b>4 536 €</b>			<b>7 632 €</b>	
article budgétaire		6067			6067			6574		
crédits de direction		230 €			186 €			inclus forfait		

Adopté à l'unanimité

**19- Subvention études surveillées – école privée Saint-Charles – année 2023-2024**

Le Conseil approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 252,40€ au profit de l'A.E.P. détaillée comme suit :

280 heures d'études surveillées à	14.89 €	4 169,20 €
210 heures de surveillance à	9.92 €	2 083,20 €
Soit au total		6 252,40 €

Adopté à l'unanimité

**20- Subvention cantine – école Privée Saint-Charles – année 2023-2024**

Le Conseil Municipal approuve pour l'année scolaire 2023-2024, le versement d'une subvention d'un montant de 7 860,48 € au profit de l'A.E.P. Adopté à l'unanimité

**21- Garderies périscolaires école privée Saint-Charles (année 2022-2023)**

Le Conseil Municipal approuve l'octroi de cette subvention de 8 039,16 € au profit de l'A.E.P.

**22- Subvention au RASED**

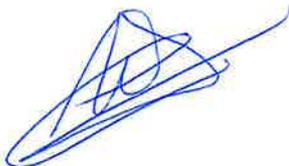
Le Conseil municipal, après avis des commissions vie scolaire et finances, approuve le versement d'une subvention au RASED pour un montant de 300€.

Question diverses :

- M le Maire informe que la commune a adhéré à la démarche performancielle proposée par le SYDER (éclairage public en LED) pour un coût de 876 300€ (partie fiscalisée).
- M le Maire indique que l'alimentation électrique du lieu-dit Les Nioules est en passe d'être terminée.
- M Eric LACROIX informe qu'un conseil municipal exceptionnel aura lieu le 14/11/2023 concernant notamment le débat sur le PADD du PLU. Seules les commissions culture, urbanisme et finances se réuniront.
- *Lecture par Thierry THOLIN les manifestations à venir*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire  
René PONTET

